

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johanny HU, Jean-Marie SABOURIN.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Sabrina GENAUZEAU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Président de séance : Daniel JOLLIT

Secrétaire de séance : Angélique CAMARA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260128-DE-2026-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026



**DE-2026-01-03 PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' MELLOIS SÈVRE GÂTINE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE EPCI**

*Rapporteur : Jean-François RENOUX*

Les communautés de communes Val de Gâtine, Parthenay Gâtine, Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou se sont engagées conjointement dans le Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine, afin de massifier la rénovation de l'habitat privé sur leurs territoires respectifs.

La maîtrise d'ouvrage de ce pacte territorial a été confiée à la communauté de communes Mellois en Poitou.

La convention de partenariat du 7 mai 2025 précise les modalités de coopération entre les quatre EPCI, notamment les engagements de Mellois en Poitou en tant que maître d'ouvrage et les modalités du partenariat financier entre les collectivités.

Par ailleurs, les communautés de communes Mellois en Poitou et Val de Gâtine ont souhaité développer chacune un volet « accompagnement » spécifique, destiné à mettre en œuvre leurs politiques locales d'amélioration de l'habitat privé sur des thématiques ciblées.

Ces évolutions ont pour effet de modifier les conditions initialement prévues dans le partenariat entre les communautés de communes Val de Gâtine, Parthenay Gâtine, Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou, sans impact d'ordre financier ou fonctionnel pour les structures n'ayant pas prévu à ce stade de développer de volet d'accompagnement spécifique facultatif.

Il convient en conséquence d'établir un avenant n°1 à la convention intercommunautaire afin d'intégrer ces nouvelles dispositions.

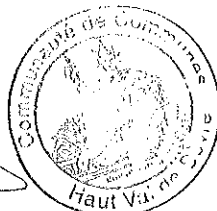
Vu la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine,

Vu la convention de partenariat entre les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine et Mellois en Poitou,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER le président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine et Mellois en Poitou, annexé à la présente délibération et établi dans le cadre du Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le président,



Le/la secrétaire de séance,

